



Séjour Été Maternel

Pour inscrire son enfant au séjour été, c'est tout simple :

1. Retrait du dossier d'inscription

- ✦ Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la mairie.

2. Documents à remplir et à fournir à l'inscription

- **À remettre dès l'inscription :**
 - ✓ Fiche sanitaire **complètement remplie, datée et signée**
 - ✓ Règlement intérieur du séjour **signé**
 - ✓ Photocopie de la **carte vitale et de la mutuelle**

3. Dépôt du dossier

- 📅 À partir **du mercredi 15 avril**, déposez le dossier complet à l'**ALSH**.
- ⚠ **Seuls les dossiers complets seront acceptés.**

4. Création d'un compte sur le Portail Famille (si nécessaire)

Pour les familles qui n'ont pas encore de compte, il est obligatoire d'en créer un et de fournir les documents demandés.

- 🔗 Lien d'accès : Portail Famille :

<https://espacefamille.aiqa.fr/index.html?dossier=11698543#connexion&153104>

5. Priorité d'inscription et annulations

🏠 La priorité est donnée aux **Preslois fréquentant régulièrement les structures presloises** (ALSH, APS).

- 🔔 **Annulation :**

- ✓ Seules les annulations pour raisons médicales sont acceptées sur **présentation d'un justificatif médical**.
- ✓ Sans justificatif, la totalité du coût du séjour reste due.
- ✓ Si la place peut être réattribuée, un remboursement pourra être envisagé.